**Présents** : Mrs DUPUY Hervé – BROC Jean-Claude – LAFLAQUIERE Luc – MONTEIL Cédric.

********

**Match TROPHEE FEMININ : FAVARS-ST MEXANT (1) / FC OBJAT (1) du 18/02/2024 :**
***Réserve Technique déposée par le club Favars/St Mexant (1).***

Conformément avec les R.G de la FFF – Titre 3 – procédures – pénalités – section 2 Réclamation – Art. 186 confirmation des réserves.

Il apparaît que la réserve déposée n'a pas été confirmée dans les 48 H 00 ouvrables suivant le match par le club plaignant.

Par ces motifs, la réserve ne peut pas être recevable.

La Commission Départementale d'Arbitrage transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation du résultat.

*Le Président de la Commission*
*Départementale d'Arbitrage*

*H. DUPUY*